

**Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies**  
**Soixante-septième session**

**Dialogue interactif informel sur le rapport du Secrétaire général sur  
le thème “Responsabilité de protéger : responsabilité des États et  
prévention”**

**DECLARATION DE  
SON EXCELLENCE MONSIEUR YOUSOUFOU BAMBA  
AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT  
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
AUPRES DES NATIONS UNIES**

*Seul le texte prononcé fait foi*

*New York, le mercredi 11 septembre 2013*

**Monsieur le Président,**

1. L'actualité récente des massacres perpétrés en Syrie, notamment à l'arme chimique, interpelle la communauté internationale sur la Responsabilité de Protéger les populations exposées à ces crimes de guerre.
2. Le dialogue interactif qui nous réunit aujourd'hui, offre à ma délégation l'occasion de réaffirmer l'engagement de la Côte d'Ivoire au principe de la Responsabilité de Protéger, tel qu'exprimé par le Sommet mondial de 2005 ici même à New York.
3. En effet, lors de la violente crise postélectorale qu'a traversée mon pays en 2010-2011, causant plusieurs milliers de victimes, nous avons frôlé le génocide et le nettoyage ethnique, dans la mesure où les victimes étaient ciblées selon leur appartenance ethnique, et leur affiliation à un camp politique.
4. La réaction décisive et en temps voulu de la communauté internationale par le biais de la résolution 1975 (2011) du Conseil de sécurité a permis d'arrêter les atrocités de masse en train d'être commises, illustrant ainsi l'opérationnalisation du 3<sup>ème</sup> pilier de la R2P dans le cadre de la crise ivoirienne.

**Monsieur le Président,**

5. Permettez-moi de réitérer mes propos de l'année dernière dans ce même cadre, pour dire que la nécessité d'envisager d'actionner le 3<sup>ème</sup> pilier de la R2P n'est en réalité que la conséquence de l'échec de la mise en œuvre des deux précédents piliers, à savoir, la Responsabilité primaire de l'Etat de protéger sa population, et la Coopération internationale en vue du renforcement des capacités des Etats pour prévenir les atrocités de masse.
6. Pour nous, pays émergent d'un conflit, la Prévention est au cœur du principe de la R2P, tout comme la prévention est centrale dans tous nos chantiers de reconstruction post-crise notamment au niveau de la Réforme des secteurs de sécurité, ainsi que du processus de Désarmement/Démobilisation/Réintégration (DDR) en vue du renforcement de la sécurité et de la stabilité.
7. Aux plans social, politique, institutionnel, et économique, il s'agit de créer des institutions solides qui favorisent la bonne gouvernance, l'Etat de droit, le respect des libertés et des droits de l'homme, la réconciliation nationale, une justice indépendante, et un cadre économique et environnementale qui garantisse la sécurité humaine. C'est ainsi

que se construisent les fondations des sociétés résilientes aux atrocités de masse, et que l'horizon d'une stabilité et d'une paix durable seront à notre portée.

8. Dans la poursuite de ces objectifs, le Gouvernement de Côte d'Ivoire et les organisations de la société civile ivoirienne joignent leurs efforts pour faire avancer la Réconciliation nationale, la promotion des droits de l'homme, et intégrer l'Etat de droit dans le quotidien des populations. Pas une semaine ne passe en Côte d'Ivoire, sans que soit organisé des séminaires, des ateliers, ou des conférences sur ces thèmes. Au centre de ces efforts, se retrouve la prévention contre les causes profondes des conflits et des atrocités de masse.
9. La Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR), mise en place au lendemain de la crise postélectorale, a procédé à un inventaire exhaustif des causes profondes des crises en Côte d'Ivoire au travers de 7 sous-commissions traitant des thèmes suivants :
  - Le foncier,
  - La citoyenneté, la nationalité et la démocratie,
  - La communication et la société,
  - La justice et la sécurité,
  - Le genre,
  - L'éducation, la formation et la jeunesse,
  - La pauvreté,
10. Les organisations de la société civile ivoirienne telles que la Commission nationale des droits de l'homme en Côte d'Ivoire (CNDHCI), la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO), le Mouvement ivoirien des droits de l'homme (MIDH), la West Africa network for peacebuilding Côte d'Ivoire (WANEP-CI), pour ne citer que celles-là, font un travail remarquable de proximité, en dénonçant les abus perpétrés à l'encontre des segments vulnérables de la population, mais surtout s'attellent à la sensibilisation et à la formation des différentes couches de la société, particulièrement dans le but de la prévention contre les conflits et les atrocités de masse.
11. Le Parlement ivoirien vient d'adopter deux lois très importantes respectivement, sur la question du Foncier rural, et sur la question de l'apatridie, qui permettront de régler durablement les conflits fonciers et les problèmes liés à la nationalité.
12. Le Gouvernement de son côté, met l'accent sur la promotion des droits de l'homme, notamment par l'inclusion de l'étude des droits de l'homme dans les programmes d'enseignement à partir du cycle primaire.

13. Par ailleurs, le Gouvernement vient de lancer un projet de construction d'un Centre de Formation aux Droits de l'homme au sein des Forces Armées.
14. En outre, suite à une récente mission en Côte d'Ivoire d'une délégation du Global Center for R2P, le Gouvernement de Côte d'Ivoire vient de nommer son Point Focal pour la R2P qui est logé à la Direction des Affaires Humanitaires du Ministère des Affaires Etrangères de Côte d'Ivoire.
15. Enfin, la Côte d'Ivoire est devenue depuis le 15 février 2013 Etat partie au Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale.

**Monsieur le Président,**

16. Ma délégation voudrait donc exprimer sa satisfaction pour la tenue de ce dialogue enrichissant sur le thème de la Prévention dans le contexte de la R2P. Nous saisissons l'occasion pour féliciter Madame Jennifer Welsh pour sa nomination en qualité de Secrétaire générale Adjointe, Conseillère spéciale du Secrétaire Général pour la R2P, et l'assurer, elle et son éminent Collègue, le Secrétaire Général Adjoint Mr Adama Dieng, Conseiller Spécial du Secrétaire Général pour la Prévention du Génocide, que nous ne ménagerons aucun effort pour leur apporter le soutien nécessaire à l'accomplissement de leurs missions, afin que les dossiers dont ils ont la charge figurent au titre des priorités de l'agenda des Nations Unies.

**Monsieur le Président,**

17. **EN CONCLUSION**, Nous pensons à la suite du Secrétaire général Ban Ki-Moon, que le Principe de la Responsabilité de Protéger est arrivé à maturation, et le temps est venu de le rendre opérationnel. C'est pourquoi, nous demandons au Secrétaire général de développer un plan d'action à l'effet d'institutionnaliser davantage la R2P au sein de tout le système des Nations Unies.
18. Enfin, et en vue de maintenir l'élan imprimé, nous souhaitons que le prochain dialogue interactif sur la R2P ait lieu dans la période de mai/juin 2014.

**JE VOUS REMERCIE**